

FICHE DE RESERVATION "NUIT EN FORÊT" 2019

Code d'identification :				
Nuit du :		Nom de la structure :		
Au :		Adresse :		
Heure d'arrivée :		Ville :		
Heure de départ :		Tel :		
Activité Parc le:		Mail :		
Prestations		Quantité	Tarifs	Total
Prestation Nuit en forêt (Prévoir en sus la taxe de séjour : 0,22 € par nuit et par personne majeure)				
Tipis accueillant 5 personnes (Hors taxe de séjour)			49€/tipi	
Cabane Trappeur accueillant 4 personnes (Hors taxe de séjour)			59€/cabane	
Carbet accueillant 18 personnes (Hors taxe de séjour)			9€/pers	
Carbet accueillant 12 personnes (Hors taxe de séjour)			9€/pers	
Prestation supplémentaire				
Formule Petit déjeuner Boisson chaude au choix, pain frais, viennoiserie, beurre, confiture, nutella et jus d'orange			6,50€/pers	
Pack couchage (couette, oreillers)			8€/lit	
CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION				
<p><u>Réservation</u> : Elle devient ferme lorsque l'acompte de 30 % sur le total de l'activité est arrivé à Pyrénées Hô</p> <p><u>Annulation du fait des participants</u> : Plus de 15 jours avant la date de l'activité : remboursement intégral.</p> <p>Moins de 15 jours avant la date de l'activité ou en cas de non présentation des participants, l'acompte n'est pas remboursé.</p> <p><u>Annulation du fait de Pyrénées Hô</u> : Remboursement intégral de l'acompte.</p> <p><u>Modification du programme ou de date</u> : Si pour des raisons particulières et imprévisibles le programme prévu ne peut être réalisé, un programme de remplacement sera étudié et décidé en accord avec le responsable du groupe.</p> <p>Prenez connaissance du règlement intérieur sur le site Internet de Pyrénées-Hô : www.pyrenees-ho.com</p>				
Acompte de 30 % de la totalité de la réservation, soit :				
Date:		Signature:		
N'oubliez pas : lampe et "kit allume feu" si vous souhaitez faire des grillades				

Règlement intérieur Espace «Nuit en forêt».

Il s'agit d'hébergement de courte durée dans la forêt, **sans eau ni électricité.**

La zone est divisée en plusieurs espaces :

- • **Tipis** avec un feu de camp au milieu,
- • **Carbet** avec un feu de camp,
- • **Espace abri couvert** avec des tables, des bancs et un feu de camp,
- • **Sanitaires** secs à lombric compostage.

Conditions d'accès :

- **La formule « nuit en forêt » est réservée aux clients du parc Pyrénées-Hô.** Une journée d'activité doit être obligatoirement accolée à cette formule.
- **Avoir pris connaissance du présent règlement.**
- Pyrénées Hô n'étant pas un centre d'hébergement, la direction se réserve le droit de limiter les nuitées.
- Les animaux de compagnie sont interdits.

Sont inclus dans la prestation :

- La mise à disposition d'un hébergement équipé d'un matelas,
- L'utilisation des espaces communs (feu de camp, abri couvert et sanitaires secs),
- L'utilisation de l'espace douche ouvert **de 18h à 10h 30** (près de l'accueil, en partie basse du site),
- L'accès à un parking privé à l'intérieur du parc, pour la nuit **de 18h à 10h**,
- L'acheminement des bagages vers l'espace « nuit en forêts » par un véhicule tout terrain (**sous réserve de l'heure d'arrivée**).

Ne sont pas inclus :

- Votre couchage (oreiller, sac de couchage),
- De l'éclairage (frontale, torche...),
- Un kit d'allumage pour le feu de camp, bois à disposition,
- Vos repas et boisson (attention, pas d'eau sur la zone).

Horaires d'arrivée :

- **16h** : en octobre
- **17h** : hors juillet et août
- **18h** : en juillet et août

A votre d'arrivée, rendez-vous à l'accueil. Un membre de l'équipe Pyrénées Hô se tiendra à votre disposition pour :

- Vous informer du règlement,
- Vous expliquer en détail le fonctionnement,
- Organiser l'acheminement de vos affaires vers l'espace «nuits en forêt».

La Direction demande à tous ses clients d'adopter un comportement respectueux et responsable dans l'enceinte du parc entre 18h et 10h afin que tous apprécient pleinement ce moment de convivialité.

Les consignes à respecter :

1. Feu de camp dans les espaces prévus,
2. Interdiction de fumer dans les hébergements,
3. Prendre connaissance des panneaux spécifiques à l'utilisation de chaque espace
4. Respecter le matériel (toiles des matelas, tipis etc.),
5. Respecter l'environnement naturel en ramassant tous les déchets, même les plus petits au fur et à mesure (morceaux de papier aluminium, emballage des bonbons, mégots etc.),
6. Respecter les voisins de camp (éviter les nuisances sonores),

7. Surveiller les enfants afin qu'ils ne partent pas sur les chemins ou dans la forêt.

Sécurité et dégradations

- Une liste du personnel médical de garde est affichée dans les sanitaires et devant la cabane de Trappeur.
- Des extincteurs sont placés sur chaque espace d'hébergement.
- **Attention**, toute utilisation non justifiée des extincteurs vous sera facturé environ 250 € (frais de déplacement du technicien + remplissage).
- Lors de l'état des lieux sortant toute dégradation (sur le site et l'hébergement) **sera facturée** en plus de la prestation.

La direction décline toute responsabilité d'accident ou d'incident en cas d'utilisation des jeux hors horaires d'ouverture du Parc.

Horaires

- **9h00/9h15** : Petits déjeuners servis en terrasse à la buvette
- **9h45/10h** : Réacheminement des bagages vers les véhicules,
- **9h45 /10h**: Les véhicules doivent être retirés du parking privé.

Pour les groupes : la vaisselle jetable est souhaitable, l'espace « Nuits en forêt » n'ayant pas d'eau.